



**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
UDAF DES HAUTES-ALPES – Aiguilles en Queyras
Samedi 12 MAI 2012**

Madame ARMANDO préside l'assemblée générale.

L'ordre du jour est le suivant :

- Ouverture de l'assemblée générale
- Adoption du PV de l'AG du 21 mai 2011
- Rapport de la commission de contrôle
- Présentation du rapport financier
- Présentation du rapport d'activités
- Présentation de l'évolution des travaux des différents groupes de travail
- Projet associatif et rôle des différents acteurs familiaux
- Intervention des officiels
- Clôture de l'assemblée générale

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR MADAME ARMANDO, PRESIDENTE DE L'UDAF

Madame ARMANDO est heureuse d'accueillir les participants à l'assemblée générale et la déclare ouverte.

Madame ARMANDO : *« Bonjour à tous. Bonjour mesdames et messieurs les adhérents des associations familiales. Bonjour mesdames et messieurs les Présidentes et Présidents. Bonjour également aux salariés de l'UDAF qui sont présents parmi nous ce matin. Je remercie également de leur présence monsieur Jean Louis PONCET, conseiller général, monsieur Jacques BOSIO, maire d'Aiguilles qui prendra la parole pour nous présenter la vallée d'Aiguilles, monsieur Joël GIRAUD, député des Hautes Alpes, madame Joëlle OCANA, maire d'Abriès. Je remercie l'Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras qui nous a aidé dans l'organisation de cette assemblée générale. Vous savez qu'une année sur deux nous faisons un tour dans le département et nous sollicitons une association adhérente pour nous accueillir. Nous en avons échangé il y a déjà deux ans et cela se concrétise aujourd'hui. Nous avons déjà passé un temps très agréable hier soir avec Monsieur le président de l'ACSSQ et certains administrateurs qui nous a permis d'échanger sur l'association, les objectifs et le lien avec l'UDAF. Ce fut très agréable et enrichissant. »*

Madame ARMANDO donne la parole à **monsieur Jacques BOSIO**, Maire d'Aiguilles.

Monsieur Jacques BOSIO : *« Bonjour à tous. Je suis très honoré et heureux de vous accueillir dans ma commune. Vous dire quelques mots de notre vallée du Queyras. Vous avez pu le constater en venant chez nous que la route n'est pas si facile que cela, que l'accès est un petit peu difficile. Une fois que l'on y est, on y est bien mais pour aller chercher de l'information et des services, il faut aller sur Gap et les choses se compliquent un peu pour nous. Notre village d'Aiguilles représente 419 habitants au dernier recensement, une population active, une zone artisanale, des activités hivernales que l'on essaye de re-développer contre vents et marées car nous avons eu un démontage de notre station qui nous a beaucoup pénalisé. Que vous dire de plus, sinon que l'on a besoin de vous et que peut être avec la réforme territoriale qui se profile et cette extension de communauté de communes les choses ne vont pas forcément s'améliorer pour nous et l'on aura encore plus besoin de vous et de vous tous. Je vous remercie de votre présence. »*

Madame ARMANDO donne maintenant la parole à **monsieur Nassire ADJOUT**, président de l'ACSSQ.

Monsieur Nassire ADJOUT : *« Je suis régulièrement ces assemblées générales et nous essayons à l'association de coller au travail formidable que fait l'UDAF, et je suis ravi comme monsieur BOSIO que l'on ait pu faire cette réunion à Aiguilles. C'est sympa, même si c'est peut être plus difficile pour vous de venir là, mais je vois que l'affluence est quand même conséquente. Et je vois que l'on est quand même dans les mêmes eaux que les autres années. Peut être un peu moins qu'à la Clairière à Gap, mais il y a quand même beaucoup de gens que l'on retrouve tous les ans. J'espère donc que cette journée va être très productive. Je confirme qu'hier soir nous avons eu une discussion très sympathique avec madame ARMANDO et monsieur HEBRARD concernant l'engagement des bénévoles. C'est toujours un peu un problème, et c'est ce que, je crois, tu vas essayer de faire au cours de cette journée et cela est super important. Nous avons tous dans nos associations ce problème d'implication des bénévoles. C'est sympa d'en parler et d'essayer de trouver des solutions pour que l'on puisse améliorer ce problème. Ce n'est pas complètement nul, et comme intervient justement Mme LAVERHNE, il faut remercier les bénévoles qui s'impliquent. Nous avons un*

problème de quantité. Ici à l'ACSSQ, nous avons 550 adhérents mais nous n'avons pas 550 militants. Nous essayons donc de travailler justement pour que ce groupe de gens qui font que des associations comme la notre puisse avoir encore leur légitimité sur le territoire. Cette légitimité ne vient que si les associations restent la chose des gens qui en font les adhérents. C'est donc effectivement un problème important dont nous avons beaucoup échangé hier soir et je crois qu'à force de discuter on trouve des solutions et que l'on va y arriver. Encore merci à vous d'avoir fait le déplacement sur Aiguilles, et je souhaite vraiment que cette journée qui a animé tout le village, car nous avons prévu l'inauguration d'un projet à laquelle vous êtes conviés si vous pouvez venir à 11 h 30 ».

Madame ARMANDO donne maintenant la parole à **monsieur PONCET**, Conseiller Général .

Monsieur PONCET : *« Aujourd'hui est ma première assemblée générale de l'UDAF ici à Aiguilles et nous sommes ravis de vous accueillir dans ce beau pays qu'est le Queyras, puisque cela va au-delà des limites du chef de canton. Je pense que le Queyras est un pays magnifique même s'il est un petit peu difficile d'accès parce que l'on est en train de restaurer les routes un peu de tous les côtés. Le Queyras reste un des pays les plus merveilleux du département et pour ma part j'en suis convaincu. Pour en avoir parlé avec madame Monique ESTACHY qui est une fervente défenseuse de l'UDAF, je crois qu'il y a un partenariat qui est très fort entre le Conseil Général et l'UDAF. Je pense que ce lien va continuer et se renforcer encore. Je crois qu'il y a une convention triennale qui a été signée d'où une implication forte du Conseil Général et nous en sommes satisfaits. Effectivement, je tiens à remercier tous les bénévoles qui travaillent car sans les bénévoles on arriverait à rien encore une fois, cela est la vérité. Au niveau de l'association culturelle, entre autre, parce que sur ces 500 adhérents, il y a manifestement des gens qui s'impliquent autres que les salariés, et l'on remercie également les salariés de faire tout ce qu'ils peuvent pour tenir ces associations en haleine. Je suis très heureux d'être avec vous, je ne resterais pas toute la matinée car j'ai aussi d'autres obligations professionnelles, mais encore une fois, bravo à tous les bénévoles. Cette UDAF doit vivre, persister et se renforcer parce que l'on en a tous besoin. Je suis heureux d'être aujourd'hui là avec vous pour la première fois pour vous dire que le Conseil Général est vraiment avec vous et derrière vous pour vous soutenir ».*

Madame ARMANDO remercie l'ensemble des intervenants et invite le trésorier ainsi que le secrétaire de l'UDAF à la rejoindre sur la tribune. Elle invite également **Madame CATY** en tant que présidente de la commission de contrôle de l'UDAF afin de présenter le rapport de cette commission qui est une étape obligatoire dans une assemblée générale. Toutes les années la commission de contrôle remet son rapport après avoir contrôlé de manière très précise toutes les associations adhérentes pour que l'UDAF soit effectivement conforme aux exigences fixées par l'UNAF.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTROLE ET INFORMATION SUR LES PROCEDURES

Madame CATY : *« Je ne vous lirai pas le rapport de la commission en entier parce qu'il est trop long. La commission s'est réunie le 20 février 2012. À cette commission, il y avait madame MONTABONE, Monsieur HEBRARD, directeur, madame BIESSY, secrétaire de l'Institution et moi-même. Madame AUBERT était absente.*

Chaque liste d'adhérents a été contrôlée. Elles sont toutes conformes et elles ont toutes été rendues à échéance. Nous avons constaté qu'il y a 2 393 adhérents, l'an passé nous en avions 2 375, il y a donc 18 adhérents de plus. Nous avons contrôlé 33 associations et tous les administrateurs étaient bien adhérents. Tout était en conformité. Nous avons également contrôlé les adhérents hors département en contactant les autres UDAF, les adhérents en multi-appartenance en les questionnant individuellement sur leur choix d'association à laquelle adhérer. L'ensemble des adhésions était conforme et l'on peut remercier les services de l'UDAF, car cela leur a demandé énormément de travail et cela a été fait avec beaucoup de précision ».

Madame CATY remercie les membres de la commission et redonne la parole à **madame ARMANDO** qui souhaite rajouter quelques mots.

Madame ARMANDO : *« Je pense que lorsque l'on est une association familiale on voit arriver chaque année les questions autour des adhérents « famille ou pas famille ». Je vois des regards et des gestes significatifs, cela semble compliqué. A l'UDAF vous avez des soutiens techniques pour vous aider dans la démarche ADHELIS. Pourquoi insistons-nous ? Parce que les mouvements familiaux et associations familiales ont une mission de l'Etat, vous le savez déjà je ne reviendrai pas là dessus, de représentation des familles et quand on dit représentation des familles il faut effectivement que l'on prouve que nos adhérents sont bien des familles. C'est pour cela que l'on vous embête toutes les années par rapport à vos listes d'adhérents. Je vous pousse vraiment à essayer d'éclaircir au niveau de vos adhérents, de prendre contact avec la secrétaire qui peut vous aider et donc ne pas attendre 15 jours avant la fin du délai. Henrika peut vous aider tout au long de l'année. Avec le logiciel ADHELIS, cela permet de gérer plus facilement les informations ».*

Intervention dans le public : *« Ce qui est mal vécu par les parents, c'est la partie « Etes vous marié ? Pacsé ? Concubin ? » Est-ce que l'on est obligé de passer par là ? »*

Madame ARMANDO : *« Malheureusement et heureusement oui. Oui parce que lorsqu'on parle d'associations familiales et de familles, il y a des critères qui nous sont donnés par la loi. L'UDAF se situe vraiment dans le cadre de la loi, et l'on doit vérifier effectivement ce critère de famille. Cela a été un grand débat aussi hier au soir. Qu'est-ce qui fait famille ? C'est un couple marié sans enfant, c'est un couple marié avec enfant, c'est un parent avec enfant. Le couple doit être marié avec enfant. »*

Un débat s'engage autour de la notion de couple marié et pacsé au regard de la loi.

Madame ARMANDO reprend la parole : *« Je crois qu'il y a effectivement un travail à faire avec les associations. Les morts pour la France c'est lié à l'histoire. Les associations familiales ont été codifiées en 1945, et cela avait un sens. Il y a quand même encore et il faut quand même le savoir, nous avons encore des soldats qui meurent. C'est donc quelque chose qui est difficile et qui peut questionner. Peut être que les choses peuvent évoluer mais pour le moment l'on ne peut être hors cadre législatif, cela est certain ».*

ADOPTION DU PV DE L'AG DU 21 MAI 2011

Madame ARMANDO *« Je vais soumettre au vote le procès-verbal de l'assemblée générale de 2011 que vous avez reçu qui, si vous avez eu l'occasion de le lire, vous a remémoré certainement des*

temps forts et également des réflexions importantes. Retournez-y de temps en temps, il y avait eu des échanges intéressants.»

Le procès-verbal de l'assemblée générale de 2011 est soumis au vote des participants. Celui-ci est approuvé.

PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER

Mylène ARMANDO donne la parole à Monsieur José ORSINI, trésorier.

Monsieur ORSINI « Bonjour à tous. L'analyse du résultat financier de 2011 : le total des produits d'exploitation de l'exercice 2011 s'élève à 1 800 774,01 € pour un total des charges de 1 513 604,22 €. Le résultat de l'exercice 2011 fait donc apparaître un résultat excédentaire de 287 169,79 € qui représente 16 % du total des produits. Cependant il convient de noter que près de 85 % de celui-ci est directement lié à la plus value nette de 242 498,97 € correspondant au montant de la vente de l'ancien siège de l'UDAF (300 000 €), déduction faite des reprises d'immobilisation liées à ce bâtiment pour 57 501,03 €. Donc ce chiffre qui nous donne un gros excédent, c'est surtout la vente du local. En sachant que nous avons fait un emprunt temporaire qui de ce fait a été remboursé. »

Intervention de **Monsieur HEBRARD** : « Il faut dire qu'en trésorerie la somme perçue a été immédiatement débitée pour le remboursement du prêt relais. Cela améliore notre bilan mais les 300 000 € de la vente du bâtiment ont été immédiatement restitués à la Caisse d'Epargne. Nous sommes plus riches dans notre patrimoine mais pas dans notre trésorerie ».

Monsieur ORSINI reprend la parole : « Le résultat de l'exercice 2011 retraité est par conséquent de : 287 169,79 € – 242 498,97 € = 44 670,82 € qu'il faut comparer aux 66 900,58 € dégagés en 2010, soit un résultat en diminution de 22 229,76 € (-33%) par rapport à l'exercice précédent, qui se compose de la manière suivante :

	Budget 2011	Réel 2011	Réel 2011 (retraité)
Institution	- 19 915,00	273 634,13	- 4 864,84
Réseau d'Ecoute d'appui et d'accompagnement des parents	0,00	4 088,79	4 088,79
Protection judiciaire des majeurs	0,00	19 297,46	19 297,46
Prestations familiales	0,00	10 093,57	10 093,57
Médiation familiale	0,00	15 418,87	15 418,87
Fonds de Solidarité Logement	0,00	636,97	636,97
TOTAL	- 19 915,00	287 169,79	44 670,82

Monsieur HEBRARD : « Le résultat du REAAP est positif pour la première fois depuis de nombreuses années, notamment pour deux raisons. La première c'est qu'une partie des charges du fonctionnement général a été absorbée par une action spécifique mise en place à la demande de la DDCSPP en partenariat avec le CODES qui était l'action « Famille et Santé », et puis nous n'avons pas eu d'action particulière pour le réseau sur 2011, notamment pas d'action départementale. Du coup les frais de fonctionnement ont diminué notamment les frais de déplacement liés au service. Mais ce résultat est très relatif. Compte tenu de la diminution des crédits sur la parentalité malgré ce qui a pu être dit par la secrétaire d'Etat (- 40% sur la région ramené à - 30 %), nous savons que cet excédent là va être repris en 2012, c'est à dire que nos subventions 2012 ne seront pas honorées sur la totalité de la demande, et il nous a été dit de manière très transparente et partenariale par la DDCSPP que cet excédent viendra en diminution des subventions de 2012.

Les services de protection judiciaire des majeurs et les prestations familiales sont deux services dits « réglementés ». Autrement dit, nous sommes soumis à un agrément de service, qui est celui des établissements et établissements socio et médico sociaux, dans un cadre budgétaire extrêmement contraint et strict qui est codifié au code de l'action sociale et des familles. Notre commissaire aux comptes nous dit toujours de bien utiliser l'argent que l'on nous donne, et si nous dégageons des excédents, ceux-ci peuvent être repris à 18 mois. C'est à dire qu'on peut nous dire en juin 2013, pour l'exercice 2011, que le résultat effectué est déduit de la participation de l'Etat. La DDCSPP nous a largement accompagné depuis la réforme de 2007, et nous a permis de conserver en réserve nos résultats, notamment celui de 2009 qui était très important du fait de la connaissance de notre budget au mois de novembre qui n'a pas permis son exécution totale. Cela nous a permis de créer une réserve d'investissement pour l'achat du bâtiment et de diminuer notre report à nouveau négatif sur le service lié à un ensemble de déficits cumulés d'avant la réforme puisque le financement que nous recevions à l'époque lié à l'acte qui était largement insuffisant. Ces services là sont soumis à la décision de l'autorité de tarification, ils n'appartiennent pas à l'UDAF. Le service de la Protection Judiciaire des Majeurs c'est un peu plus de 1 million d'euros. 20 000 € de résultat ce n'est rien et veut dire que l'on a un service à l'équilibre ».

Monsieur ORSINI reprend la parole et poursuit la présentation du rapport financier. Il tient à préciser « En 2009 le mode de tarification a complètement changé et il était difficile d'en avoir une vision sur plusieurs années. Monsieur le Directeur ainsi que madame GAY PARA et le service comptable l'ont maîtrisé très rapidement, et cette maîtrise a permis de se trouver dans la situation actuelle. Le travail qui a été fait lors du déménagement, la vente, l'achat, les travaux, pendant cette période, au vu du résultat, je pense que l'on peut les remercier car cela a été une super année de travail et l'on en voit les résultats. Personnellement, je vous en remercie ».

Madame ARMANDO procède à l'approbation des budgets. Ils sont adoptés à l'unanimité. Elle propose d'approuver l'affectation des résultats des différents services :

Service de l'Institution

La présidente soumet à l'approbation les comptes du service de l'Institution. Ils sont adoptés à l'unanimité.

La présidente propose d'affecter le résultat du service de l'Institution au report à nouveau. La proposition est validée à l'unanimité.

REAAP

La présidente soumet à l'approbation les comptes du service du REAAP. Ils sont adoptés à l'unanimité.

La présidente propose d'affecter le résultat du service du REAAP au report à nouveau. La proposition est validée à l'unanimité.

Service des Prestations Familiales

La présidente soumet à l'approbation les comptes du service des prestations familiales. Ils sont adoptés à l'unanimité.

La présidente propose l'affectation du résultat excédentaire de 10 093, 57 € en réserve de compensation des déficits. La proposition est validée à l'unanimité.

Service de la Protection des Majeurs

La présidente soumet à l'approbation les comptes du service de la protection des majeurs. Ils sont adoptés à l'unanimité.

La présidente soumet à l'approbation l'affectation du résultat excédentaire de 19 297,46 € en réserve de compensation des déficits. La proposition est validée à l'unanimité.

Le conseil d'administration de l'UDAF lors de sa séance du 12 avril 2012 a constaté les résultats excédentaires sur l'exercice 2011 des deux services agréés et a proposé cette affectation. Ces deux résultats ont été validés par le commissaire au compte sous réserve du contrôle de l'autorité de tarification qui est toujours à même de le modifier. Il a donc été demandé d'autoriser sa conservation de façon à l'affecter en réserve de compensation de déficits d'exploitation pour permettre de résorber le report à nouveau négatif du service de protection des majeurs

Service de l'Accompagnement des Familles et au Couple

La présidente soumet à l'approbation les comptes du service de la médiation familiale. Ils sont adoptés à l'unanimité.

La présidente propose l'affectation du résultat excédentaire de 15 418,87 € en réserve de compensation des déficits. La proposition est validée à l'unanimité.

Service du Fonds Solidarité pour le Logement

La présidente soumet à l'approbation les comptes du service du FSL. Ils sont adoptés à l'unanimité.

La présidente propose l'affectation du résultat excédentaire de 636,97 € en réserve de compensation des déficits. La proposition est validée à l'unanimité.

Madame ARMANDO souhaite rajouter un point par rapport au commissaire aux comptes. « *Ce dernier est très exigeant mais en même temps, il fait toujours avancer l'UDAF et on peut l'en remercier à distance. Monsieur BARDET est aussi régulièrement satisfait du résultat et de la rigueur de l'UDAF* ».

Intervention de **Madame SOULIER** : « *Cela ne fait pas partie des comptes mais cela fait partie de l'esprit. Comment se fait-il qu'il y ait toujours une diminution au niveau du service des prestations familiales pour les familles aidées ? J'aimerais quand même que l'on puisse un jour trouver des solutions. Il y a de plus en plus de familles en grosses galères, de familles qui ne savent pas gérer leur budget et des enfants en grosses difficultés. Je trouve donc anormal qu'il y ait une diminution. Je le dis fort parce que je dirai la même chose pour les TISF pour mon association* ».

Madame ARMANDO : « Je crois que c'est effectivement un constat que l'on fait aussi à l'UDAF puisque nous n'avons plus que, de mémoire, 6 mesures d'aide à la gestion du budget familial et dans deux ans il n'y en aura plus. Je rappelle que l'UDAF ne décide pas des mesures qui lui sont attribuées. Elles proviennent d'une évaluation faite en terme de travail social, de besoin des familles et e choix de l'outil à utiliser. Nous constatons donc que cet outil là n'est plus utilisé sur le département même dans le nouveau cadre posé par la loi. Nous ne pouvons que le déplorer. Je peux le constater moi même ainsi que madame la présidente de la CAF et les autre administrateurs au sein de la CAF, nous nous questionnons régulièrement sur des situations de familles qui viennent avec un endettement important, avec un suivi social qui déjà date. De l'extérieur, nous nous disons qu'un accompagnement différent pourrait peut être aider et soutenir la famille. C'est le contexte qui fait que ».

Monsieur HEBRARD : « Au plan national, les mesures judiciaires d'accompagnement des familles n'apportent plus de satisfaction. Pourquoi ? Parce que la mise en place d'une judiciarisation des familles n'est pas défendue par les services sociaux. Il est préféré une contractualisation de la mesure. Mais cela a ces limites. Il faut que la famille respecte l'engagement qu'elle a pris. La plupart du temps, c'est difficile.

Il y a donc une baisse au plan national. Pour exemple à l'UDAF du Var, il y a dix an il y avait 250 mesures de ce type là, aujourd'hui il en reste 50. Dans les Alpes de Haute Provence, c'est la même chose, il en reste une trentaine. L'UDAF des Hautes Alpes a toujours été en dessous de la moyenne nationale pour la simple raison de l'exigence forte de la juge des enfants. C'est à dire qu'elle dit que pour mettre en place une mesure judiciaire d'accompagnement à la gestion du budget familial (ex TPSE), il faut que soit apporté la preuve d'un détournement de son usage. Mais les services sociaux du Conseil Général disent ne pouvoir en apporter la preuve. Détournement dans le sens détournement de l'objet ; c'est à dire monsieur ou madame vont s'habiller pour son compte et les enfants sont en guenilles ou bien ils vont dépenser l'argent des prestations au bistrot. Donc à partir de ce moment là, il n'y a pas de solutions. Nous avons demandé au Conseil Général, mais nous ne l'avons jamais obtenu, un bilan de l'action des mesures contractuelles qui s'appelle mesures d'assistance éducative et budgétaire, pour savoir ce qu'elles donnent et s'il y a des familles, comme le dit madame SOULIER, qui ont besoin d'être accompagnes de manière un peu plus ferme. La mesure judiciaire ne figure pas dans la loi de protection des majeurs mais dans la loi de protection de l'enfance. Et cette mesure qui est très peu utilisée va disparaître, comme je l'ai indiqué dans le rapport, dans les deux ans. Ce ne sera pas une catastrophe pour l'UDAF car ce n'est pas cela qui la fait vivre, mais ce sera sans doute une catastrophe pour les familles qui auraient besoin d'être contraintes.

Intervention de **Madame LAVERNHE :** « Surtout quand les MASP ne sont pas utilisées suffisamment. »

Monsieur HEBRARD : « Les MASP sont des mesures d'accompagnement spécialisées qui sont des mesures à la personne, et il existe le même type de mesures pour des familles qui sont des mesures contractuelles prévues dans la loi du 5 mars 2007. Ces mesures là sont guère utilisées par les conseils généraux parce qu'étant des mesures nouvelles il n'y a pas de transfert de produits de la part de l'Etat. Elles sont donc à la charge des départements et l'on connaît les finances des départements. Ils vont donc très doucement sur l'augmentation de ce type d'accompagnement ».

Intervention de **Madame LAVERNHE** : « *Ce qui fait que cela n'a pas remplacé ce qui a disparu. La mise en place de MASP au niveau du département n'a pas compensé la disparition des anciennes mesures qui était gérées au niveau de l'UDAF. Il y a donc bien quelque part un déficit et des personnes laissées pour compte.* »

Madame ARMANDO sollicite les participants pour que soit donné quitus au trésorier et au commissaire aux comptes. Le quitus est voté à l'unanimité.

Madame ARMANDO laisse la parole à **Monsieur ORSINI** qui fait lecture de la présentation du budget pour 2012. La répartition en produits et charges des budgets 2012 se répartie comme telle :

	Produits et charges	Budget total	Evolution Produits B12/B11	Evolution charges B12/B11
Institution	177 860	12,3 %	+4,4 %	-6,5 %
Réseau d'Ecoute d'appui et d'accompagnement des parents	43 000	3 %	+1,2 %	+1,2 %
Protection judiciaire des majeurs	1 091 045	75,4 %	-1,5 %	-1,5 %
Prestations familiales	28 340	1,9 %	-6,5 %	-6,5 %
Médiation familiale	76 595	5,3 %	+5,8 %	+5,8 %
Fonds de Solidarité Logement	30 500	2,1 %	+5,2 %	+5,2 %
TOTAL	1 447 340	100 %	-0,3 %	-1,7 %

Madame ARMANDO questionne l'assemblée pour savoir s'il y a des questions par rapport au budget consolidé de l'UDAF. En l'absence, **Madame ARMANDO** passe au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Madame ARMANDO précise que le conseil d'administration propose un montant des cotisations pour chaque adhérent constant à hauteur de 1 € par adhérent et à 30 € par fédération. Celle-ci demande aux participants de voter le maintien de ces montants. Ils sont validés à l'unanimité.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES

Madame ARMANDO donne la parole à **Alain RODIER**, le secrétaire.

Monsieur RODIER : « *Ce sera une présentation à plusieurs voix, nous pourrons donc changer de locuteur afin de rendre la chose un peu moins ardue et plus agréable à entendre. Nous avons subdivisé le rapport en huit points qui sont présentés dans le rapport. Ils correspondent généralement aux grandes missions fondamentales et statutaires de l'UDAF.* »

- *Le projet associatif : 2011, le début d'une réflexion*

Nous commencerons par le premier point qui est le chantier du projet associatif de l'UDAF.

C'est un chantier important et qui a pris beaucoup de temps dans les activités du conseil d'administration et de l'UDAF cette année. C'est un chantier qui a été inauguré lors de l'assemblée générale de 2011 et présenté par Mylène ARMANDO.

L'UDAF au delà de ses statuts et de son fonctionnement réglementaire s'est dotée d'un projet associatif dans les années 2000 – 2003 qui précise les orientations et les valeurs de l'Institution de façon à dresser les contours d'une politique sociale qui soit adaptée au territoire.

Il s'avère qu'en 2011 a été ressentie la nécessité de mettre à jour ce projet associatif et cette année il a été entamé un travail de réflexion qui doit aboutir en 2013 et qui donnera lieu à une présentation du nouveau projet associatif lors de la prochaine assemblée générale. Nous pouvons revenir un peu sur les raisons de cette révision du projet associatif. De fait c'est ce qui avait été dit il y a un an. Il y a des évolutions générales qui poussent à remettre en chantier les orientations globales de l'Institution et notamment à partir des observations qui sont faites sur le terrain par les associations familiales elles mêmes et par les services de l'UDAF. Il est possible de remarquer une évolution des problématiques familiales, des enjeux pour les familles. Par exemple, il est possible de citer la question de l'accès aux services publics de la santé, de l'éducation. Les choses ne se présentent pas de la même manière maintenant qu'elles ne se présentaient il y a 10 ans, 12 ans, 15 ans et a fortiori en 1945. Les problématiques de la santé et de l'école sont tout à fait actuelles. Il y en a de nouvelles qui évoluent autour de nous, notamment l'autonomisation des jeunes qui se complexifie, l'isolement des personnes comme les personnes âgées et cela peut être le cas dans certaines parties du département, ou encore des personnes qui forment une famille seules avec enfant qui sont souvent sujet à un isolement réel. Nous pouvons citer aussi comme nouvel enjeu la question de la précarité des familles dont nous prenons tout à fait conscience dans des instances comme la CAF ou le FSL. Il y a là des besoins émergents qui justifient que l'on remette en chantier les principales orientations de l'Institution de manière à pouvoir décliner tout cela dans des opérations concrètes en faveur des familles.

Il y a évidemment des évolutions externes à l'Institution mais il y a aussi des éléments qui sont à l'intérieur même de l'Institution. Par exemple les services tels que la médiation familiale et le conseil conjugal, le pilotage du REAAP. Ceux sont des services qui n'étaient pas cités et pris en compte dans le projet initial de 2000 puisqu'ils se sont développés par la suite. Il s'agit donc dans un nouveau projet associatif de pouvoir intégrer et inclure ces nouveaux services dans le développement d'une politique familiale départementale.

Il serait possible de citer d'autres éléments internes comme le diagnostic organisationnel qui a été voulu et souhaité par le conseil d'administration en 2011 et qui a mis en évidence certaines lacunes dans le projet associatif en ce qui concerne la définition des objectifs principaux et qui rend ensuite plus difficile la détermination de critères qui permettent de contrôler et mesurer les effets des actions de l'UDAF qui sont mises en œuvre. C'est donc aussi quelque chose qui milite dans le sens d'une précision et d'une mise à jour du projet associatif. Nous n'allons pas citer tous les éléments qui justifient ce travail mais l'on peut citer tout de même encore quelque chose qui a été évoqué tout à l'heure : l'universalité de l'UDAF qui s'adresse à l'ensemble des familles du département et qui incite à conduire une réflexion qui peut être incluse dans le projet associatif sur la réalité de la famille, sur ce que c'est que la famille aujourd'hui dans les Hautes Alpes. Cela a été évoqué un peu tout à l'heure lorsque l'on a parlé de la définition juridique de la famille, mariage ou pas mariage, pacs, etc. Il y a là des évolutions de fait qui ne sont pas encore intégrées dans la loi mais qui obligent à une réflexion au sein de l'UDAF. Nous avons longuement réfléchi dans le conseil d'administration à propos de ces sujets et on estime qu'il est temps d'intégrer cela dans une vision plus globale de manière à élargir un peu le champs et à accueillir le mieux possible toutes les

familles quelque soit la forme de leur organisation. On sait très bien que les familles ne sont plus comme il y a 30 ans, il y a une diversité et de formes qui émergent.

Il y a donc à la fois des raisons internes et externes à cette mise en chantier du projet associatif, et nous avons également travaillé sur la méthode qui pourrait permettre d'aboutir. Il est prévu cet après midi de continuer à travailler à ce sujet en mobilisant d'une part les présidents des associations et par ailleurs les représentants de l'UDAF pour recueillir aussi leur point de vue. L'idée qui est nouvelle par rapport au projet associatif, c'est d'élargir à tous les partenaires de l'Institution, aux associations, aux familles et également aux salariés, ce qui n'était pas précisément envisagé dans la première version du projet associatif. Il semblait que tout le monde était invité à s'impliquer dans la définition de la stratégie globale de l'Institution.

Il ne sera pas développé davantage sur ce projet mais il semblait que c'était quelque chose d'assez présent et important pendant l'année 2011, encore maintenant et cela le sera jusqu'à l'année 2013. »

Monsieur RODIER laisse la parole à monsieur HEBRARD pour le point suivant du rapport d'activité à savoir l'activité statutaire pour l'année 2011.

- *L'activité statutaire de l'UDAF en 2011*

Monsieur HEBRARD : *« L'organisation mise en place depuis l'arrivée de madame ARMANDO à la présidence fait qu'il y a deux temps forts du conseil d'administration par an qui sont deux réunions qui ont lieu un samedi matin. C'est certain que c'est plus contraignant pour les administrateurs, mais c'est un moment que je trouve, personnellement en tant que professionnel, très agréable, parce qu'on commence un conseil à 9h00, on le termine à 12h30, on partage un repas après ensemble. Cela veut dire qu'il y a 3h30 de débat pendant lesquelles il est possible d'aller un peu plus loin dans la réflexion. Notamment au cours de cette année, le débat extrêmement intéressant sur la famille qui a permis de mesurer l'ouverture de l'UDAF sur des approches qui vont au delà de ce que définit le code de l'action sociale et des familles, sachant que le code de l'action sociale et des familles n'est pas en conformité avec le code civil.*

Le nombre des familles adhérentes à l'UDAF est de 2 393 familles, nombre à peu près stable. Suite à la rencontre avec monsieur le Préfet, l'UDAF va chercher à savoir ce que peut représenter ce nombre par rapport au nombre de familles dans les Hautes Alpes. Le calcul se fait en fonction des critères d'adhésion familiale. Une adhésion dont la composition familiale n'est pas précisée et reclassée en célibataire et n'est pas prise en compte dans le total des adhésions ».

Intervention de **Madame ARMANDO** : *« Je voudrais quand même redire clairement, car l'on entend souvent, et je m'élève contre, que « la famille c'est ringard, l'UDAF est conventionnelle », venant d'associations qui souhaiteraient peut être se rapprocher. Car il vrai que lorsque l'on lit « défense des intérêts matériels et moraux des familles » cela rebute un peu. Je voudrai donc quand même dire que cette phrase là, si on la développe et utilise des mots qui sont plus dans l'actualité, on est sur quelque chose d'ouvert. Et qu'il faut vraiment que vous en tant qu'association familiale vous ayez ce devoir là de parler de l'ouverture. D'autant plus dans notre UDAF car nous sommes constitués d'un réseau très très divers et qui en fait sa richesse. Donc n'hésitez pas à dire que vous y êtes adhérent et à défendre l'UDAF dans son ouverture. Merci. »*

Monsieur HEBRARD : *« Sachant je le dis souvent aussi, notre cœur de métier est porteur. C'est à dire que lorsque l'on fait des enquêtes d'opinion, la famille arrive toujours en première position. Alors surfons là dessus.*

Une assemblée générale de 2011 qui a vu l'élection ou la désignation de sept nouveaux administrateurs, un renouvellement important qui donne une coloration différente au conseil d'administration ».

Intervention de **Madame ARMANDO** : « *D'ailleurs à ce sujet, je tiens à vous indiquer que Monsieur FARIZY, administrateur qui a été élu l'année passée, vient de donner sa démission pour des problèmes personnels. C'est un sujet que nous aborderons aussi prochainement au conseil d'administration ».*

Intervention de **Monsieur HEBRARD** : « *Donc le renouvellement du conseil d'administration veut dire aussi que l'UDAF a la capacité d'une gouvernance de notre association. Parce que l'UDAF n'est pas une coquille vide, ce n'est pas le directeur qui préside à la destinée de l'UDAF mais bien la présidente et un conseil d'administration.*

Hier, il y a eu aussi ce débat, puisqu'il a été fait beaucoup de parallèles avec l'ACSSQ, sur le rôle et les fonctions de chaque partenaire bénévole ou technicien et comment chacun se situe ; qui porte les valeurs de l'association, qui les défend, etc.. ».

- *Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles*

Monsieur RODIER : « *Pour enchaîner avec le point suivant qui concerne la gestion des représentants et de la représentation, nous allons être bref car c'est un point qui a été assez largement évoqué lors de la dernière assemblée générale. A cette occasion il avait été présenté une nouvelle formulation de désignation des représentants de l'UDAF et les procédures de suivi de ces représentations. C'est un travail qui a été élaboré par le conseil d'administration, la présidente de l'UDAF et avec Rachel BERTRAND et qui a abouti à ce tableau que vous avez en page 14 du rapport de l'assemblée générale. Il est possible de s'y référer car tout y est dit de manière assez claire. Cela permet d'améliorer la gestion de ces représentants qui sont quand même nombreux, entre 50 et 60 personnes, et qui représente un nombre assez important ».*

Intervention de **Monsieur HEBRARD** : « *Nous sommes dans un ensemble important de représentations. Cela va de la présidence du conseil d'administration de la CAF jusqu'à la commission d'élimination et de gestion des déchets. Il est possible de se poser la question de savoir si le système des gestion des déchets mis en place par la comcom d'Embrun est un système intéressant pour des familles avec des jeunes enfants. Au CDEN où Alain RODIER intervient et où notre approche n'est pas l'approche des syndicats d'enseignants. »*

Intervention de **Madame ARMANDO** : « *D'ailleurs à ce titre là, je vous sollicite pour aller chercher des représentants dans vos associations voire même auprès de vos adhérents. Parce que l'on sait que dans les associations les membres actifs sont déjà très sollicités, mais peut être qu'il y a des adhérents qui pourraient être intéressés par des représentations. »*

Intervention de **Monsieur RODIER** : « *Notamment dans le domaine de la consommation, de l'environnement, et du logement qui sont des domaines très intéressants et qui pour l'instant sont un peu vacants. L'UDAF est très intéressée pour accueillir de nouvelles candidatures de personnes souhaitant postuler pour ces représentations et étant intéressées par ces domaines d'activité qui sont de fait passionnants. »*

Intervention de **Monsieur HEBRARD** : « Aujourd'hui l'UDAF met un peu le focus sur la santé parce que la loi hôpital – santé – patient – territoire bouleverse l'organisation du secteur de la santé et du médicosocial et du coup nous devons être très présents dans la gouvernance hospitalière. Ce qui n'est pas simple car les conseils d'administration sont devenus des conseils de surveillance dont les missions ne sont pas les mêmes. »

Intervention de **Monsieur RODIER** : « Il y a donc eu des représentations un peu plus sensibles cette année, qui ont été citées comme celles du CDEN et de la santé, mais il faut aussi dire un mot à propos de la CAF puisqu'il y a eu cette année le renouvellement du conseil d'administration avec de nouvelles élections et notamment le renouvellement du mandat de la présidente de la CAF, Madame LAVERNHE, qui a été réélue à l'unanimité ».

Le point suivant du rapport d'activité est la participation de l'UDAF dans les dispositifs initiés par les pouvoirs publics. La parole est donnée à **madame Rachel BERTRAND**, chargée de mission.

- *Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)*

Madame Rachel BERTRAND : « Mon intervention portera sur le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents ainsi que sur les Points Infos Familles. Ce sont deux dispositifs pilotés et animés par l'UDAF.

L'UDAF pilote le REAAP depuis 1999. Cette année, trois directions principales ont été travaillées : la structuration du réseau, la communication, la mise en place d'actions départementales. L'animation départementale du réseau poursuit son développement et les acteurs restent très mobilisés, le travail se fait très en lien avec les référents de bassin sur les territoires notamment le Queyras avec Paul POUSSOU, présent aujourd'hui, sur le Briançonnais avec la MJC Centre Social et son référent famille, l'Embrunais, le Champsaur, le Gapençais et le Buëch qui correspondent aux six territoires découpés par le REAAP.

En 2011, comme par les années précédentes, le développement s'est poursuivi par des actions de communication du réseau pour le rendre visible. Le REAAP a une charte graphique et une identité visuelle qui continue à être déclinée sur tous les supports de communication utilisés. Le site internet dont la fréquentation continue à augmenter pour 2011. La liste de discussion, un journal dont il a été tiré un exemplaire en 2011 et une carte de visite dont vous avez quelques exemplaires.

En 2008 et 2010, une opération événementielle a été mise en place et pour 2011 un cycle de conférences a été organisé avec six conférences sur six villes du département en lien avec les référents de bassin sur le thème de l'éducation au numérique et aux médias. Ce sont des opérations qui accentuent toujours un peu la visibilité du réseau et des actions parentalité pour un plus grand nombre de parents. Cela permet aussi de travailler en partenariat avec des professionnels, ce qui est l'intérêt du réseau et de son animation.

L'axe fort de cette année 2011, a été la collaboration entre tous les partenaires institutionnels, financeurs, associatifs, autour de la remise à plat de l'appel à projet REAAP avec un travail de révision du calendrier de l'appel à projets mais aussi des différents documents concernant l'appel à projets notamment les documents d'évaluation avec un groupe de travail mixte qui a amené la création de deux nouveaux supports d'évaluation et aussi la révision de la notice d'explication de l'appel à projet avec la mise en évidence un peu plus claire des différentes thématiques à faire émerger ou sur lesquelles il faut poursuivre le travail dans le cadre de la parentalité. A ce titre là, le travail réalisé a été très participatif avec à la fois le réseau associatif mais aussi les partenaires institutionnels, et il faut saluer une très bonne collaboration dans ce réseau entre les différents partenaires.

Pour finir sur le REAAP, en 2012 il y aura une opération événementielle d'envergure départementale sur la parentalité qui s'appellera « les journées des familles dans les Hautes Alpes » et qui aura lieu dans le courant du mois d'octobre. Ce seront les référents de bassin sur les territoires qui travaillent actuellement à la réalisation d'un programme qui s'annonce déjà vraiment riche et qui montrera vraiment la diversité des types d'actions parentalité qui peuvent être mis en place et sur beaucoup de thématiques. Cela se déroulera sur des temps très conviviaux d'action et de partage, de moment en famille autour de jeux, de différents ateliers et toujours quand même avec des moments de réflexion, de conférence débat sur des thématiques liées à la parentalité. Pour cela rendez-vous en octobre 2012 ».

- **Les Points Info Famille**

L'UDAF anime dans le cadre du pilotage du REAAP les sept points infos familles qui peuvent être gérés par des associations, des communautés de communes, des CCAS. Notre action consiste en l'animation de temps de rencontre des sept PIF, d'une aide méthodologique en terme de moyens d'évaluation sur des supports de communication, un partage d'informations, la possibilité pour le réseau de rencontres avec les responsables de structures départementales ou pas, mais qui ont de l'information pour les familles. Des déplacements dans le cadre de ces réunions PIF se font sur différents territoires. En 2011, la Caisse des Dépôts et Consignations a cessé sa participation en lien avec le portail « service public.fr ». Ce désengagement nuit à la publicité des PIF auprès des familles. Cependant, malgré la volonté des responsables des PIF et le soutien de la DDCSPP, la question de l'avenir de ce dispositif se pose. »

Intervention de **Madame ARMANDO** : « Pour conclure sur le REAAP, et avant de donner la parole à monsieur GIRAUD qui doit se rendre sur une autre manifestation, une circulaire qui organise le pilotage du REAAP sur le département. Puisqu'a enfin été signée la circulaire du 7 février 2012 concernant la coordination des dispositifs départementaux de soutien à la parentalité. C'est important parce qu'effectivement dans notre département nous sommes organisés et nous avons un vrai partenariat, mais dans d'autres départements c'était beaucoup plus confus, difficile et complexe. Mais surtout, il n'était pas rare de ne pas avoir, dans la coordination, l'UDAF. Ce qui pouvait être un paradoxe : représenter les familles et ne pas être dans des coordinations parentalité. La circulaire donne un cadre et dans ce cadre l'UDAF est donc citée comme un des partenaires. La DDCSPP est à la présidence, et la vice présidence est à la CAF. Je ne cite pas les autres partenaires, mais désormais l'UDAF fera partie des comités départementaux. C'est la circulaire et il faut que cela se décline sur les départements. »

Madame ARMANDO donne maintenant la parole à **monsieur Joël GIRAUD**, Député des Hautes Alpes.

Monsieur GIRAUD : « Bonjour madame la présidente. Je vais être bref, mais toutefois je tiens à vous dire que j'ai apprécié vos propos tout à l'heure sur la territorialité, l'aménagement du territoire et les services aux populations parce que je crois que c'est le cœur du dispositif que vous avez mis en œuvre sur le territoire des Hautes Alpes. Parce que les territoires comme les nôtres qui sont des territoires ruraux, de montagne, avec des bourgs centres, relèvent vraiment de ces logiques là et les modèles que vous avez mis en place avec l'ensemble de vos partenaires sur le territoire des Hautes Alpes démontrent bien que dès lors que l'on part du territoire et que l'on essaie de faire en sorte que les services aux populations collent de manière concrète aux préoccupations, on arrive à quelque chose qui est particulièrement bien efficace.

Que vous le fassiez aujourd'hui avec la tenue de votre assemblée générale dans le Queyras, me semble là encore un joli symbole car c'est finalement dans le Queyras que sont nées toutes les initiatives en terme de mutualisation des services, de services aux populations. C'est ici qu'a été créé le premier espace rural emploi formation devenu ensuite maison des services publics et réseau de services publics. Peu importe les labels divers et variés mais cette dynamique très particulière que le Queyras a mis en œuvre, c'est ici que nous avons inauguré il y a peu de temps aussi la première maison régionale de santé au travers à la fois de l'originalité des financements publics notamment de la région qui ont été mis en place sur l'hôpital local d'Aiguilles en terme d'investissement mais également en terme de fonctionnement. Parce qu'au bout d'un moment, quand on n'arrive plus à trouver de médecins pour faire fonctionner les services, il faut bien arriver à mettre en place un réseau de médecins et que ce réseau soit financé par quelqu'un pour que l'on puisse prendre en charge un certain nombre de prestations. Nous sommes donc vraiment sur un territoire où il y a une notion de service aux populations liée au territoire qui relève vraiment de la logique que vous développez et qui est extrêmement importante.

J'ai bien entendu ce que vous disiez tout à l'heure sur la notion de famille qui n'a pas été modifiée depuis 1975 et je pense que de nombreux parlementaires sont prêts à faire en sorte que tout cela évolue. Il faut aussi que les choses évoluent positivement au sein même de votre association parce que l'UDAF n'est pas forcément l'UNAF, et c'est vrai que l'on en parlait tout à l'heure en aparté Fabienne LAVERNHE, les conflits internes qu'il y a pu avoir au niveau national entre les laïques et les moins laïques, se sont toujours répercutés sur ces notions de famille. Il faut maintenant que l'on passe je dirais en toute laïcité à une notion de la famille qui soit celle qui est constatée de visu avec les différentes formes de famille qui existent dans la société et qui sont appelées d'ailleurs là encore à avoir un contexte juridique en évolution dans les quelques mois qui viennent.

Je voulais vous dire aussi, parce que cela me semble important, il s'est passé des choses quand même depuis quelques années qui n'ont pas facilité la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositifs. Puisque l'on parle de politique familiale et que finalement tous les gamins de deux/trois ans ont dû quitter le système scolaire où ils étaient pré-scolarisés parce que la révision générale des politiques publiques a fait en sorte que la communauté éducative soit diminuée, et on en sait quelque chose ici dans le Queyras. Cela a impacté fortement les politiques publiques familiales et que vous êtes censés gérer des problématiques qui ont été générées dans d'autres contextes et qui font que cela retombe sur votre responsabilité à vous alors que ce n'était pas forcément le cas initialement.

Je crois donc là encore que les engagements pris par le président de la république élu sur l'augmentation des effectifs de la communauté éducative et l'arrêt du système complètement aveugle d'un non remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui a certainement un sens dans les administrations centrales de l'Etat -comme j'en suis issu je peux me permettre de le dire- où effectivement il y a peut être des économies à faire, mais sur le terrain où il y a quelques économies à ne pas faire justement sur les territoires parce que l'on peut bien faire des regroupements pédagogiques, on peut faire ce que l'on veut mais au bout d'un moment il y a la distance et le temps qui font que tout n'est pas possible sur nos territoires ruraux très dispersés.

Je crois donc que l'arrêt de ces politiques là et la mise en place d'une nouvelle politique en la matière là aussi va de pair avec la problématique globale de la famille telle que vous la définissez et telle que vous la portez, parce que vous la portez très au delà des missions traditionnelles qui sont les vôtres sur ces territoires. Sur d'autres territoires, il y a effectivement une tendance à la prise en charge plus cohérente, plus globale et à mon avis mieux intégrée.

Il y a aussi quelque chose qui me semble devoir évoluer dans les années qui viennent et même très rapidement, il s'agit des problématiques des compétences des collectivités territoriales et de ce principe qui serait catastrophique dans les Hautes Alpes mais pour vous également, celle de la

compétence générale des collectivités qui fait qu'à l'heure actuelle département, région, communauté de communes peuvent intervenir ensemble sur un même sujet qui n'est pas forcément dans leurs compétences traditionnelles. Je vous donne un exemple qui vous concerne directement : je me rappelle que lors des premières réunions du pays briançonnais auquel je suis particulièrement attaché en tant que forme de gouvernance, se sont mises en place, les premières réflexions alors qu'il s'agissait de chefs d'entreprises qui étaient à la tête du conseil de développement. Les premières réflexions ont porté sur la politique d'enfance et de petite enfance qui devait être menée sur ce territoire parce que la première réflexion de ce chef d'entreprise était de dire qu'une politique familiale devait être menée pour garder un vivier de personnel et sans cela il serait impossible de fidéliser des salariés sur un territoire. Ce genre de réflexion est d'autant plus important que cela vient d'un chef d'entreprise parce que l'économie mixte et l'économie sociale et solidaire incluent vraiment tout le monde et c'est un thème extrêmement important dans nos territoires. Je pense qu'au travers de cela, nous avons démontré que des collectivités qui ne devaient absolument pas financer des opérations de ce type là, je pense en particulier à la région qui a mis en place à l'époque un fonds d'initiatives locales qui a été aussi même bien utile au problème de la modification de la prise en compte des déchets sur l'Embrunais et là encore c'est par ce biais que nous sommes arrivés à financer quelque chose qui ne relève pas du tout de la compétence de la région. Si nous n'arrêtons pas le texte qui prévoit la spécialisation des compétences, demain tout cela sera impossible. Et bien évidemment ce n'est pas la comcom du Queyras qui pourra porter elle toute seule un certain nombre de projets, et encore moins les communes. Même s'il y a des intercommunalités plus larges qui se mettent en œuvre, et je continue à croire qu'il serait intelligent d'avoir une intercommunalité de l'ensemble du pays briançonnais, il faut que l'on revienne à cette compétence générale qui permet la solidarité car c'est bien là le sujet. Ce que vous faites, c'est bien des opérations et des politiques publiques familiales solidaires mais c'est pareil avec les collectivités territoriales, s'il n'y a pas de solidarité le département des Hautes Alpes et les collectivités qui y sont incluses ne peuvent pas vivre normalement.

Je voudrais terminer en revenant sur une controverse de la campagne sur le quotient familial. Soyez assurés d'une chose dans tout ce qui a été dit et fait, il ne s'agit pas du tout de supprimer ce principe qui est très bon du quotient familial, qui est un principe de solidarité excellent, il s'agit simplement de regarder d'un peu plus près le fait que 40 % des prestations familiales sont captées par 10 % des gens qui ont le revenu le plus élevé. C'est une réalité que l'on ne trouve pas dans les Hautes Alpes parce que le revenu moyen des Hauts Alpains ou bien des Alpains de Haute Provence est très inférieur au revenu moyen de la région et très inférieur au revenu moyen national, c'est vrai que les écarts-types chez nous ne sont pas très importants. Mais il est vrai que face à un contexte dans lequel l'argent public n'est pas la chose la plus répandue, il faut trouver des rééquilibrages qui ne peuvent se trouver qu'en solidarité. Que les gens qui ont le plus de revenus soient solidaires des gens qui en ont moins tout en gardant des principes qui sont ceux de la politique familiale définie en 1945 qui a pris quelques rides sur la définition de la famille elle même mais qui n'a pas pris de rides sur les principes de solidarité qui l'ont fondée. Tous les principes fondateurs de la politique familiale de 1945, de la politique liée à la sécurité sociale de 1945, eux n'ont pas pris une ride. Et c'est simplement ces principes qu'il faut moderniser à ce qu'est la structure actuelle de la famille, du territoire, et c'est le débat et l'enjeu qui sont maintenant face à nous dans les quelques semaines qui viennent.

Voilà ce que je voulais vous dire et merci d'être présent dans le Queyras. »

Intervention de **Madame LAVERNHE** : « Je voulais juste rajouter par rapport aux règles fiscales que j'aimerais bien qu'il y est dans ce pays une vraie lutte contre l'esprit de fraude qui est permanent et

qui est anti-citoyen et que l'on peut retrouver absolument partout. C'est même parfois considéré comme un sport national. Donc déjà on s'attaque à la base c'est à dire que l'on explique aux gens que lorsque l'on est citoyen on paie ses impôts sans essayer toutes les magouilles et toutes les combines possibles pour essayer de se faire dispenser. On fait régulièrement sa déclaration correctement et on paye ses impôts. Et là, je pense que déjà on avancera beaucoup. Après que l'on essaie de s'attaquer à des autres choses je suis d'accord, mais déjà les gens prennent l'habitude de payer des impôts parce que payer des impôts c'est citoyen. »

Intervention de **Madame ARMANDO** : « Vous avez été destinataire d'un questionnaire dans le cadre des élections législatives, je ne sais pas si vous aurez le temps de le remplir et j'espère que oui. Vous n'aurez peut être pas le temps d'un échange avec nous, cependant nous vous interpellons à nouveau pour continuer ces discussions parce que je pense que nous sommes effectivement sur un maintien des fondements de quelque chose de très important qu'il faut réussir, c'est à dire les maintenir dans l'air du temps. Nous serions donc très intéressés pour continuer cet échange avec vous. »

Monsieur RODIER reprend la parole : « Nous allons revenir à des choses plus terre à terre et notamment notre rapport d'activité. En particulier à une affaire qui a beaucoup compté en 2011 et que monsieur HEBRARD va peut être évoquer c'est le changement d'adresse et l'inauguration du siège de l'UDAF. »

- Inauguration du siège social, nouvelle implantation du service de l'accompagnement à la parentalité et au couple et vente de l'ancien siège

Monsieur HEBRARD : « Très vite et en quelques mots ; nous l'avons évoqué l'année dernière à l'assemblée générale. Il fallait changer de locaux car nos locaux étaient trop exigus. Une opportunité s'est présentée qui était la vente des locaux de l'Etat de la DDJS. Tout à l'heure José ORSINI a précisé le contexte de l'opération sur un plan financier. Aujourd'hui la charge financière pour l'UDAF de ses nouveaux locaux c'est 2 400 € par mois, ce qui est tout à fait supportable pour une association comme la nôtre, pour 450 m2 de bureaux. C'est donc une belle opération qui nous permet d'avoir de bonnes conditions de travail avec un espace d'accueil plus adapté pour les personnes qui viennent nous voir. Je ne sais pas si cela est lié aux locaux ou bien avec la couleur de murs mais aujourd'hui, depuis un an, il n'y a jamais eu d'agression verbale forte dans les locaux. Ce qui veut dire que les gens sont peut être aussi attentifs à l'environnement dans lequel ils sont reçus, et je pense notamment aux personnes protégées. C'est également pour les salariés des conditions de travail différentes, pas forcément au départ bien entendues, mais je crois qu'aujourd'hui tout le monde compare la différence entre ce qui était précédemment et ce qui est aujourd'hui. Et puis pour les associations c'est une possibilité offerte pour tenir des réunions, des permanences. Certaines associations l'utilisent dans des conditions qui nous semblent de qualité.

L'inauguration le 23 septembre 2011 a permis de recevoir le président de l'UNAF, ce qui n'est pas courant dans les Hautes Alpes. C'est la deuxième fois depuis quelques années et c'est aussi l'occasion de promouvoir l'UDAF dans les médias. Ce que l'on a fait, puisque François FONDARD a communiqué tout au long de la journée, de Alpes 1 à la RAM en passant par le Dauphiné Libéré.

2011, l'année du déménagement. Nous avons également transféré pour une seconde fois en deux ans le service d'accompagnement à la parentalité et au couple dans l'appartement adjacent à l'ancien siège social en raison d'un coût d'hébergement à l'OPH plus intéressant. De plus, cet appartement est bien situé en plein centre ville, il présente les caractères de confidentialité nécessaires à l'activité ce qui fait qu'aujourd'hui les services de l'UDAF sont hébergés dans trois

locaux : le siège social à Gap, le service d'accompagnement à la parentalité et au couple, et l'unité de Briançon qui a été conservée. Pour cette dernière, ce n'est pas toujours facile car il y a peu de salariées, une secrétaire et deux déléguées qui travaillent sur des temps partiels pour les déléguées, et qui fait que lorsque l'une d'entre elles pour une raison ou pour une autre est absente, cela pose des difficultés parce qu'il faut pourvoir trouver des solutions et à distance ce n'est pas très facile. Même s'il y a des outils de travail maintenant notamment en terme de transmission d'informatio de données, de téléphonie, il n'empêche que l'on est toujours à la merci de systèmes de plus en plus sophistiqués qui nous ont posé quelques difficultés au cours l'année 2011 et encore en 2012 bien qu'il semble qu'aujourd'hui les choses se soient stabilisées. »

Intervention de **Monsieur RODIER** : « Nous allons enchaîner avec le point suivant. Il s'agit des avis à formuler aux pouvoirs publics ».

- *Donner avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial*

Monsieur HEBRARD : « Il s'agit notamment de la convention d'objectifs et du fameux fonds spécial dont on parle. Il s'agit de plus 150 000 € pour l'UDAF qui est attribué chaque année et divisé en deux parts. Une part qui représente environ 80 % et qui est une part dite de gestion des missions institutionnelles (représenter les familles, défendre les matériels et moraux) et l'autre part du fonds spécial qui est une part qui sert à la détermination d'une convention portant un certains nombre d'objectifs comme la communication interne et externe sur laquelle l'UDAF travaille depuis plusieurs années et qui va continuer car notre communication reste beaucoup trop institutionnelle et non accessible aux familles directement. Nous allons donc réfléchir au réajustement du site Internet pour qu'il soit déjà plus accessible par le nom. Il vaut mieux peut être parler d'un site famille-05.fr plutôt que UDAF 05.fr car la plupart des familles ne connaissent pas l'UDAF.

Des chantiers de réflexion qui commencent à bien avancer et dont nous reparlerons tout à l'heure, sur le bénévolat et l'engagement. Mais l'on se rend compte lorsque l'on commence à échanger avec les uns et les autres, que c'est vraiment le cœur de la réflexion des associations aujourd'hui. Cela a été l'objet d'un long débat hier avec de jeunes administratrices.

L'autonomie des jeunes, gros travail mené notamment par madame Michèle BRIELLES, qui s'excuse aujourd'hui, et sur lequel nous allons poursuivre dans la prochaine convention d'objectifs pour mettre en place quelque chose d'un peu actif en direction des familles, des pouvoirs publics, sur la manière dont on peut être autonome quand on est jeune. Il y aura une restitution en juin à laquelle nous invitons un grand nombre de partenaires sur les travaux qui ont été menés, sur la position que vous aurez adoptée tout à l'heure et puis également l'idée organiser un forum qui soit un forum sur des choses très pratiques (la sécu, la mutuelle, le logement) qui ne se font pas parce que nous ne sommes pas dans une ville étudiante. Mais cela peut être aussi comment prendre son autonomie dans le département. »

Intervention dans le public : « Dans l'autonomie des jeunes, je crois que l'UDAF doit se pencher aussi vers les jeunes qui ne pourront jamais avoir d'autonomie et qui sont à la charge des familles et que les familles doivent porter jusqu'à l'extinction de la famille. Je pense aux personnes handicapés mentales qui restent à la charge des familles. Je travaille personnellement dans une association assez importante du département, l'ADSEA, pour essayer d'apporter l'éclairage familial dans les décisions de ces institutions médico éducatives et qui ont des fois du mal à prendre en compte ce volet relation famille. Nous sommes par exemple bloqués à l'ADSEA pour faire déménager un centre tout à fait vétuste et difficile d'accès face à des pouvoirs publics. Il ne faut pas oublier l'aménagement du territoire et la création d'emploi. »

Madame ARMANDO : « Ce qui est intéressant c'est la démarche par rapport aux associations. Votre question est l'exemple même de ce que le conseil d'administration souhaiterait travailler avec les associations. Vous êtes porteur de problématiques et de questions autour de la famille mais soit vous les traitez dans votre coin et peut être que l'UDAF s'en saisit aussi dans son coin, soit vous ne les traitez pas par manque de disponibilité et elles restent en suspens. Mais je trouve qu'il y a un intérêt quand nous sommes dans un réseau comme le nôtre, c'est de pouvoir connaître ces problématiques et que vous puissiez dire à l'UDAF que vous avez ces problématiques là en tant qu'association. Comment est-ce que l'UDAF peut s'en saisir ? Est-ce que l'on s'en saisit avec un groupe de travail et à terme une proposition ? Est ce que l'on s'en saisit différemment ? C'est en tout cas pour moi un axe qui va devoir prendre forme dans les années à venir. Donc merci pour votre intervention, d'une part parce que le sujet est intéressant, mais aussi parce que pour moi cela illustre vraiment l'ascenseur entre l'UDAF et les associations et les associations et l'UDAF. C'est donc aussi un appel aux associations qui êtes présentes. N'hésitez pas, nous allons être dans l'élaboration de la convention d'objectifs avec l'UNAF pour les quatre ans à venir, s'il y a donc des questions qui pour vous sont essentielles, faites les remonter que nous ayons un débat au conseil d'administration qui fera son choix, mais en tout cas nous pourrons en discuter. Et cela est important. »

Monsieur HEBRARD : « Les conventions d'objectifs, puisque c'est la deuxième que nous terminons en 2012, ont été un accélérateur de réflexions. Nous avons établi, et je vous invite à aller sur le site de l'UDAF consulter les positions prises qui concernent les familles. Nous avons également beaucoup travaillé sur le parrainage avec des solutions qui s'esquissent ainsi qu'un sujet qui nous préoccupe aussi beaucoup sur le plan national et départemental et qui renvoie à la disponibilité des bénévoles ; c'est la formation des représentants. Il a été impossible de mettre en place en 2011 le cycle de formation des représentants, ce qui est préoccupant, et nous pouvons le corréliser avec informations qui nous ont été données au plan national lors de la réunion des présidents et directeurs d'UDAF à Arras où l'on constate une diminution au plan national de la fréquentation des cycle de formation des représentants bénévoles. L'UDAF a participé à une journée parentalité organisée par l'UNAF à Marseille dont nous ne sommes pas très satisfaits. »

Intervention de **Madame ARMANDO :** « A ce propos, ces différentes rencontres interrégionales vont faire l'objet d'un Réalités Familiales dans lequel sera reporté toutes les expériences, et dont vous serez destinataires. »

Monsieur HEBRARD : « Un focus rapide sur la participation de madame GRAVIER à une table ronde le 21 octobre organisée par la Mutualité Française pour parler de l'accès aux soins dans le département. Cela veut dire qu'elle a pu exprimer la position de l'UDAF notamment sur le transfert des coûts de soins aux familles ou aux mutuelles pour ceux qui peuvent s'en offrir une, et également l'inégalité de traitement de soins dans le département compte tenu de la démographie médicale. »

Monsieur RODIER : « Nous allons maintenant aborder les moyens mis en place pour porter les positions de l'UDAF et laisser la parole à Madame Nathalie LOCURATOLO. »

GROUPE DE TRAVAIL : COMMUNICATION - Intervention de **madame LOCURATOLO** qui présente le travail réalisé par le groupe communication de l'UDAF.

Madame LOCURATOLO : « La commission communication se réunit environ tous les deux mois. Elle s'est structurée autour des trois supports de communication utilisés et/ou mis en place par l'UDAF : le site Internet, la rubrique "Questions de famille" sur la radio Alpes 1 et la lettre d'information de l'UDAF. Ces trois supports ont vocation de donner la parole aux associations familiales.

Le site Internet de l'UDAF www.udaf05.fr a vu sa fréquentation augmenter fin 2010 et tout au long de l'année 2011. 2284 visites annuelles ont été constatées, soit plus de 190 visites par mois en moyenne, ce qui représente une augmentation de près de 70% par rapport à 2010. Nous considérons que cette augmentation importante est liée à la mise en ligne de la Lettre d'information de l'UDAF que nous proposons exclusivement sur support numérique et via le site Internet. Cette fréquentation en hausse est valable pour l'accès tout internaute du site, par contre nous constatons que les associations n'utilisent pas ou peu le site pour y déposer leurs propres informations à destination de leurs adhérents. Nous prévoyons d'entamer une réflexion pour une refonte du site en 2012, afin de proposer un service qui corresponde davantage aux besoins des associations adhérentes, dans leurs relations avec l'UDAF et leurs adhérents d'une part, et d'autre part, aux besoins des familles en matière d'information.

En 2011, nous avons renouvelé le contrat avec la radio Alpes 1 pour 2 émissions mensuelles, et réalisé 12 émissions dont 11 au premier semestre. A partir d'octobre 2011, le contrat a été reconduit pour une émission par mois. En 2011, trois émissions ont concerné l'UDAF ou le REAAP, les autres ont été présentées par des associations adhérentes sur les thèmes suivants : la famille face à la maladie psychique, que faire ? ; l'accueil collectif de la petite enfance sur le département des Hautes-Alpes ; l'accompagnement des parents endeuillés par la perte d'un enfant ; assistant familial, un métier qui se professionnalise... ; comment réfléchir et prévenir les dangers d'internet avec nos enfants ? ; petite enfance et parentalité à Laragne et dans les environs ; le rôle de l'ADMR ; l'évolution de l'adoption ; la pédagogie dans le système par alternance ; les jumeaux ou triplés ; les chantiers éducation.

En 2012, nous avons plus de difficultés à mobiliser les associations autour de cette activité. Aussi, nous prévoyons de mettre un terme à cette rubrique à l'issue du contrat en juin 2012 afin de nous consacrer à d'autres projets d'information en direction des familles, notamment le projet de refonte du site Internet.

La première lettre d'information de l'UDAF a été publiée en septembre 2010. Cette lettre est destinée aux membres des associations adhérentes, aux salariés et aux partenaires institutionnels et associatifs. Nous avons prévu de réaliser 3 numéros par an et ces objectifs ont été atteints en 2011. Le comité de rédaction issu du groupe communication détermine pour chaque numéro un sujet ou une thématique qui sera le fil conducteur de la lettre. Le numéro de février 2011 a été consacré à la parentalité afin de montrer un aperçu des interventions de l'UDAF et des associations familiales dans les différents dispositifs d'accompagnement des parents. 2011 étant désignée par le parlement européen année du volontariat et du bénévolat", le numéro de mai paru pour l'assemblée générale a mis le projecteur sur ce thème, moteur des associations, de la vie institutionnelle de l'UDAF et axe de travail dans le cadre de la convention d'objectif avec l'UNAF pour la période 2010-2012. Le troisième et dernier numéro de l'année 2011, publié en octobre, était consacré aux missions de l'UDAF que le président de l'UNAF, présent le 23 septembre lors de l'inauguration des nouveaux locaux, a rappelé dans ses discours. Les articles ont ainsi apporté un éclairage sur différents aspects concernant les avis aux pouvoirs publics, la représentation familiale, la gestion de services.

Monsieur RODIER reprend la parole.

Monsieur RODIER : « Nous allons aborder le dernier point de ce rapport d'activité qui touche à la convention relative à l'accompagnement des familles dans les Hautes Alpes et je vais laisser la parole à Monsieur HEBRARD. »

- *La convention relative à l'accompagnement des familles dans les Hautes Alpes*

Monsieur HEBRARD : « Tout à l'heure madame LAVERHNE a parlé de la cohérence de l'intervention publique et la coordination de l'intervention publique. Effectivement depuis 2001 nous avons une convention qui portait uniquement sur la médiation familiale avec le conseil général, la CAF, et l'Etat. Cette convention pour la période 2006-2007-2008 a été retravaillée et elle fait aujourd'hui l'objet d'un consensus puisqu'elle a été à nouveau signée après avoir été retravaillée avec l'ensemble des partenaires dont CAF, MSA, Conseil Général, Etat et CCAS de la Ville de Gap pour apporter un soutien à l'UDAF dans les missions concernant l'animation et le soutien au réseau d'accompagnement à la parentalité et au couple, le financement de la médiation familiale et du conseil conjugal . La particularité de cette convention c'est que le financement des partenaires est à géométrie variable puisque tous les financeurs ne financent pas tout mais tous adhèrent à tout. Autrement dit par exemple, le conseil général ou la CAF ne financent pas le conseil conjugal mais ils reconnaissent le bien fondé de l'action de l'UDAF. Le financement représente autour de 130 000 € valorisés dans cette convention.

- *La participation à d'autres dispositifs en direction des familles*

L'UDAF parraine depuis la création de l'association Passe Muraille qui gère un groupe d'entraide mutuelle de personnes fragiles psychologiquement. L'UDAF à travers ma présence les rencontre une fois par mois pour échanger sur les problématiques de l'association, de leurs projets, de leurs difficultés, de leur organisation. Même si cela n'est pas toujours simple, je trouve toujours une très grande volonté d'agir.

L'UDAF est également présente au sein du comité de pilotage de la maison des adolescents ainsi qu'au comité technique.

L'UDAF est présente aussi au sein du dispositif qui s'appelle pension de famille (ex maison relais) et qui s'appellera les Tamaris. Ce foyer est en pleine rénovation et la première livraison se fera pour l'été. Ce dispositif s'inscrit dans un parcours d'accès au logement accompagné avec plus d'autonomie puisque les personnes disposeront de leur propre habitation avec un couple d'hôtes. Cette structure pourra accueillir 24 personnes dans des studios privatifs et avec des parties communes, pour pouvoir y vivre sans limite de durée pour ce qui est de la partie maison relais. »

Intervention de **Madame LAVERNHE** : « Sans limite effectivement pour ce qui est de la partie maison relais. Il y a la résidence sociale qui est un passage, et puis il y a l'hôtel social qui doit permettre de reloger ces personnes qui habitaient le foyer de la Luye mais pas sur toute l'année puisqu'il y avait une grande partie du temps où ils étaient dans leur pays d'origine avec un système de casiers dans lesquels ils pourront stocker leurs affaires de façon à ne pas avoir des chambres vides. Ce qui permet de pouvoir loger plus de personnes en se répartissant sur l'année et en faisant une sorte de rotation. Il y a eu un travail commun entre le CALHAURA qui est porteur gestionnaire, l'OPH qui est le bailleur et la CAF qui était propriétaire des locaux et qui les a mis à disposition de l'OPH par bail emphytéotique. »

Monsieur HEBRARD : « L'UDAF a été associée dès le départ au comité de pilotage ce qui veut dire qu'elle est repérée comme un acteur intervenant sur le dossier du logement des personnes en

difficultés. Le bureau ou le conseil d'administration devra se prononcer sur la présence ou non de l'UDAF dans la commission d'attribution des logements.

Le réseau logement : l'UDAF y est présente depuis un certain nombre d'années dans un réseau qui réunit un certain nombre de partenaires autour du logement. Les choses évoluent bien autour de ce réseau logement. Il est entendu par les pouvoirs publics. Il comprend le secteur psy, la Fondation Edith Seltzer, France Terre d'Asile, Mappemonde, le FJT, etc. C'est plutôt un réseau d'influence positive qui met en avant toute une réflexion et qui permet de travailler de manière assez, partenariale et dans un climat très agréable.

Pour terminer sur la partie institutionnelle du rapport d'activité, c'est la volonté qu'a eu la présidente de rencontrer les associations d'entraide du département pour essayer d'envisager peut être dans un avenir autour de la convention d'objectifs 2013 comment mieux associer les familles en précarité à tout ce qui se met en place pour les autres familles. On se rend compte que ces familles là ne viennent pas, ne participent pas aux groupes de parole qui sont mis en place, même si elles ne sont pas forcément isolées. Et le Secours Catholique notamment nous avait dit que leur objectif n'était forcément de créer leurs propres activités mais de permettre l'accession de ces activités courantes à ces familles. C'est une de leurs priorités. On se rend compte que la précarité ne diminue pas, elle se développe et qu'il y a beaucoup de familles monoparentales qui se retrouvent en difficulté. Il y a quelque chose qui nous a quand même surpris, madame ARMANDO et moi même, c'est qu'il y a très peu de partenariat et de collaboration entre ces associations qui ne travaillent pas du tout ensemble, sauf sur le Briançonnais.

Intervention de **Madame SOULIER** : « Nous avons l'exemple type à Embrun où toutes les associations se réunissent une fois par mois au CCAS ».

- *La gestion des ressources humaines*

Monsieur HEBRARD : « Dernier point sur la gestion des ressources humaines.

Il y avait en 2008 sur le service de la protection des majeurs un total de charges de 750 000 €, il y en a aujourd'hui 1 000 090 €. La raison en est que l'Etat a pris en compte, dans une période difficile, le fait que le service fonctionnait mais avec des moyens insuffisants. L'UDAF a beaucoup recruté en 2011 en CDI. Il faut répéter que par philosophie et parce qu'on le peut, il n'y a aucun contrat aidé. C'est une volonté de l'association de ne pas placer les gens dans une précarité. Des comptables, des secrétaires comptables, des juristes, des déléguées ont été recrutés et l'ensemble représente environ 28 ETP. Il y a eu des départs à la retraite, notamment Liliane FRAISSE à Briançon et Maria De OLIVEIRA qui était notre agent de service depuis 1985. Nous essayons d'organiser le personnel autour du redéploiement sur de nouvelles missions notamment l'assistance informatique qui devient une nécessité mais également le patrimoine financier.

Nous avons bien le sentiment que l'année 2011 aura été une année difficile pour les usagers de l'UDAF, même si le personnel qui est parti en formation autour de la validation des certificats nationaux de compétences, obligation pour les personnels mandataires judiciaires, a été remplacé. A ce propos, hier matin les professionnels qui ont obtenu leur CNC ont été prêter serment devant le tribunal d'instance. C'est une officialisation de la collaboration judiciaire et madame la Juge de Tutelles a exprimé son entière satisfaction de l'action de déléguées à la protection des majeurs.

- *Les services de l'UDAF*

Concernant les services, pour ce qui est de l'évolution du nombre de personnes suivies dans le département par l'UDAF au 31.12.2011, il est de 614 personnes contre 558 en 2008.

La tranche d'âge principale des bénéficiaires va de 40 à 59 ans. Nos difficultés principales dans la gestion des dossiers, concernent les personnes qui sont jeunes (moins de 25 ans et de 30 ans) qui ne comprennent pas l'intérêt de la mesure et qui souvent se trouvent enfermés dans une mesure de protection judiciaire et sur laquelle le levier principal est l'argent. Il faut dépasser le cadre pour pouvoir agir et mettre en place le document de projet de ce qu'il sera possible de mettre en place avec la personne.

Les personnes sont réparties sur l'ensemble du département et notamment dans des cantons de faible population mais qui comprennent des établissements.

Sur le service de la protection de majeurs l'UDAF décaisse 11 000 000 € pour les personnes protégées. C'est donc bien un métier d'argent qui nécessite, et le commissaire aux comptes nous y contraint de plus en plus régulièrement, un bon contrôle interne. Les personnes protégées à l'UDAF ne sont pas riches, bien que certaines possèdent du patrimoine foncier.

Pour ce qui est des prestations familiales, il reste aujourd'hui 7 mesures, c'est la fin inéluctable d'un service.

Concernant le service de l'accompagnement à la parentalité et au couple ; il y a une évolution de l'activité et on peut dire que globalement 150 couples par an sont rencontrés. L'UDAF est en équilibre financièrement pour cette année ».

Madame ARMANDO reprend la parole et interroge les personnes présentes sur d'éventuelles questions. Elle soumet à l'approbation le rapport d'activités. Il est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

PRESENTATION DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL DE L'UDAF

Madame ARMANDO donne ensuite la parole aux différents responsables des groupes de travail de l'UDAF.

GROUPE DE TRAVAIL : BENEVOLAT ET ENGAGEMENT - Monsieur DURAND et Monsieur RODIER

Monsieur Christian DURAND – groupe de travail sur le bénévolat : *« Il est vrai que l'UDAF des Hautes Alpes est une petite UDAF mais avec une activité très importante. Depuis l'assemblée générale de l'UDAF à Laragne il y a deux ans, l'UDAF a décidé d'approfondir sa réflexion sur la problématique du bénévolat et l'engagement. Je me rappelle que les participants confondaient bénévoles et adhérents avec cadres associatifs. Cela nous a interpellé et nous avons essayé de réfléchir dessus. La notion de bénévolat a changé ces dernières années. De l'engagement militant dans les années 50 et 60, le bénévole s'engage maintenant sur un thème utile, de manière plus épisodique, de façon plus ludique.*

Dans sa réflexion, le groupe de travail a pu constater toutefois que le bénévolat en France, n'était pas réellement en crise, en tout cas sur le plan du nombre de candidats bénévoles ou de bénévoles puisqu'il y a 18 millions de bénévoles en France. Mais nous avons constaté aussi que nos associations éprouaient de vraies difficultés pour recruter des bénévoles au bon moment et au bon endroit. Tous les participants à nos travaux ont pu constater l'inadéquation qu'il y a avait entre l'offre qui est réelle et la demande des associations.

Le problème est encore plus critique quand il s'agit de renouveler les dirigeants associatifs. Les associations ont du mal à trouver les personnes adéquates pour renouveler les présidents ou les cadres associatifs atteints soit par la limite d'âge, soit pour d'autres raisons.

Le groupe de travail animé par Rachel BERTRAND avec l'aide de Jean HORGUES DEBAT a essayé de mettre de l'ordre dans nos réflexions, l'apport de certains cadres associatifs d'autres associations, les éclairages de la présidente et du directeur, le groupe de travail a pu lister les difficultés, renforcer sa réflexion pour pouvoir proposer les moyens pour mieux recruter, mieux mobiliser, mieux fidéliser, essayer de donner les clefs pour renouveler des bénévoles.

Nous nous sommes rendus compte au fil des rencontres avec les associations qu'ils existaient de nombreuses ressources dans chaque association. Mais ces ressources étaient souvent mal exploitées. Nous avons aussi pris conscience que les besoins et les pratiques étaient aussi souvent mal formalisés. Les associations ont des pratiques, des habitudes, des manières de faire efficaces mais de façon assez mal formalisées les empêchant d'en faire profiter les autres.

In fine, il a été décidé afin de poursuivre notre démarche de demander à Anas FADEL, que je vous présente et qui est étudiant en Master 2 aménagement et développement des territoires, de nous aider à évaluer les pratiques, le savoir faire mais aussi les difficultés des associations familiales de notre département, associations volontaires bien entendu. Notre objectif serait de mettre en place et de réaliser une mallette pédagogique qui serait mise à disposition de l'ensemble des associations familiales adhérentes à notre UDAF. »

Intervention de **Madame ARMANDO** : *« Je crois que le travail en direction des bénévoles et des associations va être pour l'UDAF essentiel. Je vous disais tout à l'heure que l'UDAF manquait de représentants et un représentant est un bénévole. L'UDAF est un corps intermédiaire mais l'UDAF ne peut se représenter seule et elle a donc besoin d'un socle fort comme le bénévolat. Je vous sollicite donc pour accueillir favorablement Anas qui va rencontrer les associations. Cela ne prendra pas beaucoup de temps mais sera un moment riche de réflexion pas seulement sur les manques mais également sur ce qui fonctionne bien. Et comme l'a dit Monsieur DURAND, l'intérêt c'est de l'échanger avec les autres et de pouvoir enrichir notre réseau ».*

Monsieur DURAND : *« Nous nous sommes rendus compte en discutant avec les associations qu'il y avait beaucoup de volontaires pour intégrer les associations mais que les associations avaient du mal à les fidéliser, que les bénévoles étaient en recherche de convivialité que les associations n'étaient pas capables de leur donner. Il faut beaucoup réfléchir à cela afin de pouvoir garder ces personnes intéressées mais que les associations ont du mal à accrocher. Les associations sont indispensables à la société française et il faut les enrichir ».*

Madame ARMANDO remercie **Monsieur DURAND** et propose à **Rachel BERTRAND** de présenter le groupe de travail sur l'autonomie des jeunes en remplacement de **Madame Michèle BRIELLES** qui a piloté ce groupe n'a pu être disponible ce matin.

GRUPE DE TRAVAIL : AUTONOMIE DES JEUNES - Rachel BERTRAND

Rachel BERTRAND : *« C'est une étape importante du groupe de travail composé au départ par Christophe DAVID, administrateur démissionnaire en 2011, Michèle BRIELLES et moi même. Ce groupe s'est enrichi ponctuellement d'autres associations familiales, notamment EUROSCOPE qui a participé à plusieurs temps forts, et aussi d'autres partenaires associatifs du département qui sont concernés par cette question. Ce qui a été bouclé, c'est une note sous forme de constat qui fait le point sur des constats, des difficultés et qui formule des vœux en matière d'autonomie des jeunes sachant que notre problématique était « comment les familles peuvent-elles garder ou trouver leur place dans l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie ? ».*

C'est une position qui a été adoptée par le conseil d'administration du 16 février 2012 et que l'assemblée générale devra être amenée à approuver aujourd'hui. Nous avons identifié 5 facteurs conditionnant fortement l'accès des jeunes à l'autonomie : le logement, la mobilité, l'emploi-formation-insertion, la santé, l'accès aux loisirs-culture-citoyenneté. Nous avons étudié particulièrement la tranche d'âge 16-25 ans tout en étant conscients, effectivement, que bien entendu l'autonomie des jeunes est un processus qui démarre dès la petite enfance, processus qui est construit par la famille en dehors et par le biais notamment de la prise de responsabilité. L'autonomie est un processus et non une étape mais il a été effectivement convenu que le moment du premier départ du domicile parental familial est un moment clef dans le processus d'autonomie parce que justement les familles vont pouvoir vérifier, mesurer, et parfois ajuster l'accompagnement qu'ils ont pu effectuer jusque là. Sachant qu'aujourd'hui nous parlons de premier départ qu'il arrive à l'occasion de la vie et d'accidents de parcours différents et variés parfois des retours au domicile des départs. Le premier étant un moment auquel les parents vont particulièrement se mobiliser en général, pour les jeunes qui ont la chance d'avoir leur famille qui les accompagne, sur des questions de logement, d'orientation, voir d'emploi, de santé, etc.

Concernant le volet logement, nous avons élaboré un certains nombres de constats et difficultés que vous avez dans le dossier qui vous a été remis à l'entrée par Henrika. Je vais plutôt m'arrêter sur les vœux sachant que ce sera ensuite à tous les partenaires que nous allons solliciter, pouvoirs publics mais également partenaires associatifs ou les autres structures, d'avoir l'envie et l'intention de se positionner sur certains de ces vœux là et se disant qu'en fonction de leurs cadres et leurs activités ils pourraient essayer d'aller dans le sens d'un des vœux ou d'une des propositions. Autour du logement, il y a effectivement des vœux autour de la création d'un guichet unique accessible aux jeunes et à leur famille. Nous pensons que le développement et la création d'associations oeuvrant pour la mise en place et la promotion de système d'hébergement alternatif et sûr devraient être favorisés. La question de la production de logements accessibles là où les besoins existent et notamment l'accès des jeunes au parc locatif public devrait être un point également pris en compte. Les situations vécues par les jeunes dans le cadre des politiques publiques sur le logement devraient être améliorées pour construire une ville équitable et durable pour vivre ensemble entre les générations.

Sur le volet mobilité, c'est un point sur lequel nous nous sommes beaucoup arrêtés parce qu'avec les partenaires nous avons déterminé le fait qu'il y avait dans notre département énormément de freins psychologiques de la part des jeunes mais aussi de leurs familles au fait de bouger d'une ville à l'autre mais plus particulièrement de changer de département pour aller faire des études, un stage, ou trouver un emploi. Nous pensons que sur cet aspect psychologique il y a un levier particulièrement important au niveau de l'accompagnement des familles et sur lequel, je pense que l'UDAF en particulier, pourra agir. Il y a des freins psychologiques mais il y a également des freins concrets liés au coût de la vie et notamment à celui du logement qui impacte fortement le budget familial si le jeune ne bénéficie pas de bourses d'études ou s'il ne travaille pas de son côté tout en menant des études. Il y a un frein important au niveau des déplacements notamment dans le milieu rural avec quand même des progrès au niveau des déplacements collectifs qui ont été faits mais avec une tendance à confirmer et à chercher à améliorer encore. On note également le développement des systèmes alternatifs comme le covoiturage par exemple pourrait être encore développé, favorisé avec les autres partenaires.

Au niveau des vœux, il serait intéressant de pouvoir impulser des actions de prévention éducative auprès des parents pour limiter les craintes psychologiques liées au départ des enfants du domicile parental, organiser des sessions d'information, consolider l'offre des déplacements collectifs, améliorer la prise en charge des déplacements vers les régions voisines, améliorer la promotion des solutions de déplacements alternatifs et au niveau des déplacements individuels renforcer les aides

existantes et promouvoir les solutions alternatives là aussi et notamment l'autopartage même si à l'échelle de notre département ce doit être une réflexion approfondie.

Sur le volet emploi-formation-insertion, je vais directement sur les vœux. L'idée c'est de pouvoir quand même essayer de creuser les inégalités territoriales dans l'accès au savoir et à la formation. Je rappelle qu'il y a parfois une conciliation difficile entre le choix de vie et le choix d'études avec des parcours universitaires qui parfois ne correspondent pas au marché de l'emploi local pour des jeunes qui veulent revenir après des études ailleurs, pour habiter dans le département. Ils se trouvent vraiment en décalage par rapport aux études qu'ils avaient choisies ou au contraire prisonniers des orientations précoces par manque ou par défaut de choix sur le département. Des jeunes qui souhaitent d'emblée à faire leurs études ici ou leurs formations mais qui ont peu le choix de formation peuvent choisir des filières un peu par défaut. Dans nos vœux accompagner les parents et les jeunes lors du choix d'orientation après la troisième, améliorer l'information des parents lors des différentes étapes clefs qui jalonnent les parcours d'orientation, intervenir auprès de la Région, de l'Education Nationale pour aider à la mise en place dans le département de nouvelles formations attractives pour les jeunes Hauts-Alpins, développer les passerelles entre l'Education Nationale, les organismes ou associations ayant pour mission l'insertion des jeunes et le monde de l'activité professionnelle et valoriser les atouts de l'alternance et de l'apprentissage.

Le volet santé. Il est important dans le sens où il s'agit d'arriver à concilier à la fois la confidentialité et la responsabilité parentale. Les jeunes de moins de 18 ans sont dans une tranche d'âge avec des comportements potentiellement déviants ou à risque, des bouleversements importants au niveau émotionnel pendant l'adolescence, des prises de risques, des besoins de moyens de prévention importants. Il faut améliorer le travail en réseau des acteurs intervenant dans tous les champs et accompagner les parents dans les projets de santé des jeunes mais tout respectant la confidentialité de certaines démarches

Le volet loisirs-culture-citoyenneté. C'est un peu le volet « comment devenir acteur de son projet et comment les adultes peuvent permettre au jeune à la fois de mener leur projet avec le maximum d'autonomie tout en permettant au jeune de bien percevoir que les adultes sont présents autour de lui pour lui permettre de mener à bien tous ses projets ». C'est toute la question quand même de l'éducation populaire qui se pose. Nous avons des vœux, et c'est sur ce volet que nous avons particulièrement travaillé avec l'association EUROSOCPE. Réduire les inégalités ou les obstacles relatifs à l'accès aux offres culturelles et aux pratiques artistiques des jeunes, donner aux jeunes les capacités d'autonomie et de critiques face à l'abondance d'image et d'écran, continuer à favoriser ce que l'on a commencé à mettre en place en 2011 notamment autour de l'éducation au numérique et aux médias, et pour tous les parents comme les jeunes positionner les jeunes comme acteur de leur projet, les aider à s'approprier le cadre mais sans les faire rentrer de force dans quelque chose que l'on a pensé construire pour eux, travailler le rapport à l'altérité, à la capacité relationnelle des jeunes, promouvoir et valoriser les activités bénévoles avec un lien à faire avec l'engagement et le bénévolat dans le sens où justement en matière de renouvellement la question est de savoir comment garantir ou comment permettre l'accès des jeunes au bénévolat mais surtout à des fonctions de bénévoles responsables.

L'UDAF s'est particulièrement positionnée sur la question d'un meilleur accompagnement au départ de la résidence familiale et ses vœux permettront d'améliorer ou de favoriser cette question de premier départ. Avec au moins d'une part le respect de deux principes fondamentaux. C'est à dire que l'on s'est rendu compte qu'il y avait un attachement au territoire de la part des jeunes qui était assez fort qu'il ne faut pas essayer de contrer mais aller dans le même sens mais avec quels moyens ? Ne pas le freiner mais quand même en donnant l'occasion si c'est possible de partir si le jeune le veut. Et puis l'importance de l'autonomie des jeunes mais en même temps de la responsabilité réciproque entre jeunes et adultes avec deux outils principaux qui sont pour nous

l'information jeunesse, élément indispensable dans notre société complexe qui évolue très vite et sans arrêt, et l'importance d'un travail en réseau pour mieux accompagner les jeunes dans leur expérience. Donc avec ces deux outils là, l'UDAF va essayer de prendre ancrage et position par rapport au premier départ du domicile familial et avec une première piste que l'on a déterminée et que l'on propose lors d'une restitution qui va se tenir, si cette position est approuvée, le 18 juin. Ce sera une restitution de ce travail aux acteurs qui ont participé et ceux que l'on souhaiterait voir participer à la suite de la démarche qui sera effectivement d'essayer d'organiser une sorte de forum peut être en prenant appui sur des forums existants autour de la formation ou des études mais avec un projecteur particulièrement marqué. Mylène ARMANDO le disait tout à l'heure, comment accompagner les jeunes lorsqu'ils vont quitter le domicile et notamment le département, mais pas forcément, en matière de santé, en matière de formation, et sur des questions très pratiques sur le logement, la mobilité, etc. Temps de restitution qui sera suivi d'un temps de conférence avec un psychanalyste qui a particulièrement travaillé cette question du premier départ du domicile parental et de l'autonomie des jeunes. Qu'est-ce que cela vient questionner pour le jeune mais aussi pour les parents ? Quelles ressources doit-on mobiliser au sein de la famille et au niveau du jeune ? Voilà donc les travaux 2010-2011 et début 2012 de ce groupe de travail conduit par Michèle BRIELLES. »

Madame ARMANDO reprend la parole : *« C'est un projet qui arrive à une étape et qui comme les deux autres projets, va certainement amener l'UDAF à continuer. S'il vous est soumis aujourd'hui, c'est parce qu'il tenait à cœur au conseil d'administration de vous faire partager le travail mais également les perspectives. C'est pour cela que je vais vous demander de prendre position par rapport à ce projet et vous demander de le voter ».*

Le projet est adopté à l'unanimité.

« Je vous remercie beaucoup. Je pense que vous serez certainement informés ou sollicités l'année prochaine au moment où les choses vont se mettre en place. Je vous invite comme l'a dit Rachel d'être présents le 18 juin, vous recevrez l'invitation. »

GROUPE DE TRAVAIL : PARRAINAGE de PROXIMITE - Madame GRAVIER et Madame MONTABONE

Madame ARMANDO laisse la parole au dernier groupe de travail sur le parrainage avec mesdames GRAVIER et MONTABONE.

Madame MONTABONE : *« Madame GRAVIER et moi même avons travaillé sur le parrainage de proximité. Pour commencer, nous allons rappeler que le parrainage de proximité est une forme de solidarité intergénérationnelle qui permet de tisser des liens affectifs et sociaux de type familial. Il est mis en œuvre par des associations ou des services, et les initiatives et les approches peuvent être très différentes, mais visent à l'ouverture de l'enfant sur le monde.*

Les projets de ce type n'existent pas sur le département, c'est pour cela que nous avons voulu à partir de films, de vidéos prêtées par l'UNAF et d'expériences ailleurs, étudier la question. L'UDAF a trouvé la question intéressante et a souhaité engager une réflexion et une étude de faisabilité d'un tel dispositif dans notre département. Un point d'étape avait déjà été présenté lors de l'assemblée générale de l'année dernière et nous avons déjà échangé sur le sujet. Nous avons ensuite rencontré plusieurs associations qui gèrent des dispositifs de parrainage dans la Drôme, dans

l'Isère et un service de l'UDAF des Bouches du Rhône qui a mis également en place le cadre pour le parrainage.

Cela nous a permis d'évaluer les difficultés rencontrées, les aspects positifs, les avantages pour les parents et pour toutes les parties prenantes du projet (parents, parrains et les enfants). C'est vrai qu'avant d'aller plus loin, je souhaite vous redonner la définition du parrainage tel que c'est écrit dans la charte nationale du parrainage : « Qu'est-ce que le parrainage de proximité ? C'est la construction d'une relation affective privilégiée instituée entre un enfant que l'on dénomme un filleul et un adulte le parrain qui repose sur des valeurs d'échange, de réciprocité, d'enrichissement mutuel et sur la confiance. Il prend la forme de temps partagé entre l'enfant et le parrain et il est fondé sur un engagement volontaire qui s'inscrit aussi dans une certaine durée. Il constitue un mode d'accompagnement personnalisé. » Ce texte est tiré de la charte de parrainage issue du journal officiel d'août 2005.

Ce n'est donc pas seulement une aide financière et humanitaire, comme on peut déjà en entendre parler autour de nous pour des enfants lointains, mais en France, d'autres formes de parrainage sont possibles et les initiatives et les approches peuvent être très différentes et visent toutes à l'ouverture de l'enfant sur le monde. En effet pour grandir et s'épanouir, tout enfant peut avoir besoin de s'appuyer sur d'autres adultes que sur ses parents. L'intérêt de l'enfant est au centre de ce projet et c'est vraiment une des idées fortes. C'est aussi aider un enfant à grandir, à l'ouvrir sur le monde et à réduire l'isolement, et c'est une démarche d'aide à la parentalité. C'est surtout là dessus que l'UDAF inscrit sa réflexion. »

Madame MONTABONE laisse la parole à **Madame GRAVIER** pour présenter la suite des travaux du groupe de travail.

Madame GRAVIER : *« Le parrainage de proximité présente un intérêt pour tous les acteurs, pour tous les membres des triplées. L'intérêt de l'enfant est bien sûr au cœur du dispositif. Le parrain ou la marraine peuvent aider l'enfant à grandir, à s'épanouir, à s'ouvrir sur le monde dans la mesure où pour grandir il faut s'appuyer sur d'autres adultes que ses parents. Dans certaines familles, monoparentales où si les grands parents sont éloignés, les familles qui ont peu de lien social, il peut être utile d'avoir d'autres adultes référents que les parents.*

Les parents, eux, peuvent partager avec le parrain ou la marraine leurs interrogations et leur intérêt pour le devenir de leur enfant. Ils peuvent souffler un peu, s'occuper d'eux ou de leurs autres enfants quand ils en ont plusieurs.

Pour le parrain, lui, le parrainage est un acte citoyen. Un espace d'échange et d'enrichissement mutuel, c'est un moyen de créer du lien social. Le parrainage a donc de multiples intérêts. Il s'inscrit comme une forme de solidarité intergénérationnelle, notamment quand il s'agit de grands parrains et c'est un outil supplémentaire de soutien à la parentalité.

Nous aurions voulu estimer un peu de manière plus précise les besoins en parrainage dans le département mais nous n'avons pu estimer de manière quantitative exacte le nombre d'enfants et de parrains susceptibles de s'inscrire dans cette démarche. Nous avons perçu de la part des associations familiales que l'on a rencontrées, Resto du cœur, Secours Populaire, France Terre d'Asile, des interrogations mais aussi beaucoup d'intérêt. Donc au terme de l'étude, nous pensons qu'il serait utile et intéressant de disposer d'un dispositif de parrainage sur le département.

Ce projet nous semble réalisable mais à condition de respecter quelques précautions et quelques principes. Notamment ceux de la charte de parrainage. La démarche volontaire et concertée, le respect de l'autorité parentale, l'ouverture du dispositif à tout public quelque soit le type d'enfant y compris des enfants placés, la souplesse du cadre de la convention signée entre les parents et les parrains nécessaire pour rassurer à la fois les familles et les parrains, mettre en réseau les

différents acteurs, engager des moyens financiers limités. Compte tenu de ces différents éléments, le portage qui nous semble le plus adapté est une association. Nous proposons donc de créer une association de parrainage de proximité avec pour ambition et objectif la mise en œuvre d'un projet de parrainage d'ici la fin de l'année. Pour cela nous avons besoin du soutien de l'UDAF pour un accompagnement logistique, pour la communication de ce projet, pour la relation avec les partenaires institutionnels, par la mise à disposition de Rachel BERTRAND pour nous aider encore quelques temps. Nous sollicitons aussi l'UDAF pour la participation au choix des familles susceptibles de confier leur enfant à parrainer ou des candidats parrains. Un cadre précis existe avec tous les outils nécessaires construits par l'association nationale de parrainage dont nous servirons pour pouvoir aller loin. Dans cette commission d'étude des dossiers, nous souhaiterions avoir un professionnel, psychologue, conseiller conjugal et familial et nous sollicitons donc également l'UDAF pour la mise à disposition de ce personnel. Nous devons en discuter plus précisément avec madame ARMANDO et monsieur HEBRARD. Nous avons déjà parlé avec le conseil d'administration qui y est plutôt favorable.

Nous tenions à vous en parler pour que vous en parliez aussi dans vos associations, voir que vous veniez nous rejoindre. »

Madame ARMANDO reprend la parole : *« Si vous avez des questions par la suite sur ces sujets, nous pourrions en échanger au temps du déjeuner. Vous aurez aussi le moyen d'être en lien avec Rachel BERTRAND.*

Je tiens à remercier pour tout le travail qui a été effectué sur tous groupes qui ont été présentés, l'ensemble des bénévoles et également Rachel BERTRAND qui est dans l'accompagnement technique efficace des groupes. Je souhaite un bon vent à cette nouvelle aventure, merci beaucoup ».

PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION

Madame ARMANDO : *« Un rapport d'orientation lorsqu'on l'écrit, c'est toujours un moment laborieux. Mais il y a toujours un miracle qui arrive l'on arrive au bout. Je vous livre donc le fruit de ce travail qui est toujours un moment important puisque l'on vous soumet une direction et c'est vous qui devez la valider ou pas.*

Je commencerai ce rapport d'orientation par une citation de Jean RIGAUT qui a écrit « Les questions sont faites pour être posées ». Question a été mon mot de départ pour ce rapport d'orientation, et je trouvais que cette citation illustre bien ce fil conducteur du rapport d'orientation 2012.

Parce que 2012 est effectivement pour l'UDAF le temps des questions. Ce sont des questions que nous allons poser aux futurs parlementaires pour faire naître une réflexion politique sur les enjeux des familles aujourd'hui. Ce sont des questions qui vous sont adressées, composantes de l'UDAF, pour élaborer notre projet associatif ou encore pour dessiner le nouveau contenu de la convention d'objectif avec l'UNAF.

Pour une association et pour tout individu, il me semble que poser des questions est un exercice enrichissant. Parce qu'il permet de regarder ce qui a été fait, de vérifier si nos valeurs sont comprises et partagées. Il permet également de rechercher, d'explorer, de poser un regard différent sur les choses et à partir de tout cela, évidemment de construire de nouvelles réponses.

En reconnaissant la représentativité de l'UNAF et des UDAF le législateur a donné une place singulière au mouvement familial dans la société civile. Corps intermédiaire au service des familles, nous devons tenir cette position sans retenue. Cet état de fait nous permet de faire entendre la « voix des familles », de relayer leurs préoccupations, mais également d'interpeller les pouvoirs publics sur leur vision d'une politique familiale adaptée et réussie. Aujourd'hui, l'UNAF nous engage, à travers son rapport d'orientation, à réfléchir sur « les enjeux pour les familles » et à sensibiliser notre environnement sur diverses questions familiales.

Aussi, dans cette année d'échéances électorales, l'UDAF a-t-elle décidé de s'emparer du questionnaire élaboré par l'UNAF et de le diffuser aux candidats aux élections législatives. Cette démarche auprès des futurs parlementaires est importante et nous espérons qu'elle permettra une réflexion, un échange sur des choix et des engagements de politique familiale future.

Cette attente est toute aussi forte pour réussir l'élaboration du projet associatif de l'UDAF. Comme je vous l'avais indiqué en 2011, ce travail est essentiel car il permettra à partir d'un temps d'évaluation du projet précédent, de donner de nouvelles orientations politiques à l'UDAF. Ici encore, les questions ont été nombreuses : pourquoi élaborer ce nouveau projet ? Comment ? Avec qui ? Quelle direction prendre ? Le conseil d'administration aurait pu y répondre seul mais quel en aurait été l'avantage alors que l'UDAF peut faire appel à un puits de connaissances que sont les associations adhérentes et les représentants. Voilà pourquoi chacun d'entre vous va être soumis à différentes questions. C'est parce que vous êtes des associations familiales, parce que vous êtes l'interface entre les familles et l'UDAF, parce que vous êtes les porte-parole de leurs intérêts que vous êtes aussi les garants des engagements de l'UDAF.

Je suis convaincue de la nécessité de votre participation et je sais aussi qu'elle sera soumise à la question de l'investissement « temps ». Les bénévoles sont souvent à sa recherche. Cependant je crois sincèrement qu'aujourd'hui il est plus que nécessaire d'avoir ce moment de réflexion en commun qui donnera du sens aux actions à venir. Cette démarche nous permettra également de proposer des nouveaux thèmes pour la prochaine convention d'objectif avec le souci d'être proche des préoccupations de toutes les familles des Hautes-Alpes.

Enfin je ne peux pas terminer sans partager avec vous une dernière question : quel avenir pour le monde associatif et plus particulièrement pour les associations familiales dans le contexte actuel ? Cette question est légitime et la réponse peut être pessimiste. L'UNAF à ce sujet nous invite par la voix de François Fondard à « réfléchir sur nos atouts à valoriser, sur les améliorations à apporter dans nos modes de fonctionnements, et sur les positionnements à adopter face aux décideurs et aux financeurs ». Je partage cette analyse et j'ajouterai que « C'est en sachant d'où l'on vient que l'on saura où l'on va ».

Madame ARMANDO propose d'approuver le rapport d'orientation. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Madame ARMANDO remercie les participants et clôture l'assemblée générale.